

TÉMOIGNER D'UNE EXPÉRIENCE TRAUMATIQUE
SOCIALEMENT ILLÉGITIME. LE CAS D'UN STO,
ANCIEN DE LA NEUE BREMM

BÉATRICE FLEURY

Pour se maintenir à flot dans une période où il était mis à mal par l'effort de guerre, le Reich fit appel à la réquisition de nombre de travailleurs dans les pays occupés. À partir du mois de juin 1942, plusieurs milliers de travailleurs français¹ rejoignirent l'Allemagne, prolongeant un transfert qui avait commencé en 1940, celui des prisonniers de guerre. C'est Pierre Laval, alors chef du gouvernement, qui, le 22 juin 1942, encourage à la Relève des prisonniers de guerre et incite les « "ouvriers de France" à aller travailler en Allemagne². » La mesure se révélant insuffisante, elle est remplacée par la loi du 4 septembre 1942 qui autorise « la réquisition des travailleurs et leur envoi en Allemagne³ », puis, après diverses autres propositions, par celle du 16 février 1943 qui institue le Service du travail obligatoire (STO).

En France, ce n'est que récemment que le cas de la main d'œuvre ayant participé à l'économie allemande a fait l'objet de recherches d'envergure. Plutôt dispersées jusque dans les années 90⁴, elles connaîtront un accroissement, par exemple à la faveur de travaux conduits par l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) et consacrés aux entreprises⁵. On dispose aujourd'hui de travaux significatifs tels l'ouvrage de Jean-Pierre Harbulot⁶ qui aborde plus spécifiquement l'exemple de la Région de Nancy ou la thèse en histoire soutenue par Patrice Arnaud⁷ qui, à partir d'une étude portant sur l'ensemble du territoire français, note les points de rupture et de similitude, selon les périodes et les régions. À noter également la tenue à Caen, en 2001, d'un colloque sur le sujet qui, réunissant universitaires et membres d'associations, est devenu une référence en la matière⁸.

À l'instar de ces recherches, nous nous intéresserons plus particulièrement à un ancien STO – à qui, pour sauvegarder l'anonymat, nous attribuerons le nom d'Henry Roland. Parce qu'il avait été rétif aux ordres reçus dans l'entreprise qui l'employait, ce dernier avait été transféré pour une durée d'un mois à la Neue Bremm, un camp de la Gestapo situé à la frontière franco-allemande, à proximité de Sarrebruck en Sarre. Il fait partie de ceux qui se sont mobilisés pour que soit reconnu aux ressortissants de cette catégorie le statut de déporté: « Accepter que les travailleurs forcés en Allemagne puissent être assimilés à des déportés des camps de concentration représenta toujours pour les survivants une menace de trahison de la mémoire de leurs compagnons morts⁹. » Ainsi la loi du 14 mai 1951 octroya-t-elle à ce groupe le statut de « personne contrainte au travail en pays ennemi » (PCT) et un arrêt de la Cour de cassation lui refusa, le 10 février 1992, toute utilisation de l'expression « déporté du travail ». S'ensuivit un sentiment d'amertume dont Jean-Pierre Harbulot précise les ressorts: « Ceux qui furent officiellement désignés par le gouvernement de Vichy à partir en Allemagne considèrent qu'ils n'ont jamais reçu de l'État le témoignage de reconnaissance qu'ils espéraient¹⁰. » Si ce sentiment est récurrent dans les témoignages recueillis – par exemple par Jean-Pierre Vittori¹¹, Jean-Pierre Harbulot ou Patrice Arnaud – il nourrit aussi la rhétorique en usage dans les associations ou les amicales, et a contribué à l'homogénéisation d'un groupe qui, très vite, s'est attaché à définir les contours de son identité. Pour ce faire, la Fédération nationale des déportés du travail¹² – dont fait partie Henry Roland – s'est notamment employée à distinguer la condition du STO de celle du volontaire, à savoir un homme ou une femme qui aurait librement (là encore des distinctions s'imposeraient) choisi de participer à l'économie allemande. Elle a également tenté de rendre visible le trauma subi, évoquant par exemple la mort de certains ressortissants de cette catégorie. De fait, la Fédération s'est rapidement imposée « comme le seul moyen dont dispos[aient] les anciens requis pour affirmer dignement les souffrances physiques et morales¹³. » Dans cette configuration, on comprend combien fut difficile la gestion mémorielle d'un trauma qui a pour particularité de n'être pas seulement attaché à la période de la guerre mais aux années qui ont suivi, les STO ne pouvant se raccrocher à une histoire commune de la déportation, plus encore quand eux-mêmes avaient connu les camps.

Pour étudier ce qu'il en est de la transmission d'une histoire douloureuse lorsqu'un sujet est confronté à un double traumatisme – celui du temps de la détention et celui du silence socialement imposé ensuite – nous analyserons le témoignage d'Henry Roland¹⁴ qui, après maintes

démarches, est parvenu à obtenir le statut de travailleur en situation d'esclavage lui permettant de prétendre à des indemnités. Nous croisons celui-ci avec un ensemble de courriers adressés par lui-même à un militant de la mémoire (Horst Bernard¹⁵) – qui, depuis des années, œuvre à la reconnaissance publique de la Neue Bremm – ainsi qu'avec des documents confiés à l'intervieweur à l'issue de son entretien. Aussi, dans un premier temps, traiterons-nous de la question STO au camp de la Neue Bremm. Ce qui nous permettra, dans un second, d'étudier les enjeux d'une revendication de type mémoriel afin d'en analyser les effets sur la démarche testimoniale.

ÊTRE STO À LA NEUE BREMM

C'est en 1940 qu'est construit un camp de prisonniers de guerre le long de la route menant à Metz, au lieu-dit « Neue Bremm », à proximité de Sarrebruck. À partir de 1943, les services de la Police secrète d'État en font une « prison policière élargie ». 20 000 personnes environ y séjournèrent pour des périodes de courte durée et pour des causes diverses. Dans l'étude qu'il consacre à ce sujet, Cédric Neveu propose une périodisation des types d'entrées en ce lieu et s'attache plus particulièrement à trois phases: « De juin 1943 à mai 1944, où le camp ne joue qu'un rôle marginal dans la répression, à peine 20 % du total des internements; entre juin et août 1944, où les entrées explosent en raison de la politique de représailles qui vise les familles d'insoumis au service militaire dans la Wehrmacht et enfin entre septembre et novembre 1944, où la Neue Bremm devient le principal lieu de détention d'évacuation face à l'avancée alliée en Moselle¹⁶. » Aussi explique-t-il que, au cours de la première période, le camp se voit attribuer une fonction de punition pour des Sarrois, un lieu de transit pour des transports de déportation partis de France occupée, un camp de rééducation par le travail pour les travailleurs étrangers, les paresseux et les oisifs, ou encore un lieu de détention pour les réfractaires à l'incorporation dans la Wehrmacht¹⁷.

C'est au cours des semaines qui suivent la première phase étudiée par Cédric Neveu qu'Henry Roland se retrouve au camp de la Neue Bremm. Né en 1922, il a été « raflé » à Marseille, précisément le 13 mars 1943¹⁸. Deux jours plus tard, il se retrouve à Sarrebruck, pour être pris en charge par la firme Heinrich Lenhard, une entreprise du bâtiment qui l'envoie à Neunkirchen où il travaille « 70 heures par semaine » sur une voie ferrée qui s'affaisse et dont il faut reconstituer le ballast. Or, l'entreprise jugeant son rendement insuffisant, il est conduit à la Neue Bremm où il

restera tout le mois d'août 1943. Dans ce cas de figure, on est de plain pied dans l'une des causes de détention listée par Éric Neveu, à savoir un lieu de rééducation par le travail pour « les paresseux et les oisifs¹⁹ ». D'ailleurs, lors de son séjour à la Neue Bremm, le témoin effectuera des travaux de terrassement à l'extérieur du camp. Il sera libéré au bout d'un mois, un temps de détention un peu inférieur à celui que décrit l'historien – « un internement de 56 jours, renouvelable une seule fois » –, mais, en revanche, dans des conditions proches de ce que ce dernier évoque : « Soumis à un régime particulièrement sévère, les détenus sont libérés pour reprendre leur activité professionnelle sous la menace de sanctions plus draconiennes en cas de récidives²⁰ ». Ainsi Henry Roland raconte-t-il que, à sa sortie, la firme Lenhard le « récupéra », mais cette fois-ci, pour le conduire vers un camp dans la banlieue de Sarrebruck. Tous les matins à 5 heures, il en partait pour travailler sur un chantier au sous-sol du Château de Sarrebruck. Là, il participait à la construction d'un abri anti-aérien. Ensuite, il fut envoyé aux alentours de Hombourg sur Saar, « sur la ligne Siegfried, en pleine forêt », pour renforcer les ouvrages anti-chars. Et de faire ce commentaire : « C'était pas le bord de mer ».

Si l'on ne dispose pas de données permettant de connaître le nombre précis d'internements à la Neue Bremm pour ces raisons, nous savons que cet exemple n'est pas isolé. Parmi les détenus encore vivants de ce camp, on peut signaler les cas de deux anciens STO, Paul Grandjean²¹ et Jacques Quantin²² qui ont séjourné six semaines à la Neue Bremm, 66 jours précisément. Pour eux aussi, le camp fut un camp de rééducation par le travail. Affectés à l'I.G. Farben de Ludwigshafen, près du Rhin, dans le Land de Rhénanie-Palatinat, c'est le 5 octobre 1943 que tous deux (ainsi que deux de leurs compagnons, Jacques Cuenin et Pierre Wucher, tous deux décédés) arrivent à la Neue Bremm. Le groupe s'était procuré de faux papiers de permission de sortie, mais avait été arrêté. Ces quelques exemples vont dans le sens de ce que décrit Éric Neveu : « En raison de l'importance économique du bassin houiller et de la proximité des industries de la Sarre, les crimes et délits contre le travail (rupture de contrat, refus de travail, paresse, absences non justifiées, négligence, etc.) sont systématiquement réprimés par la Gestapo de Sarrebruck. Ainsi, au cours de cette même période, plus d'un tiers le sont pour cet ensemble de motifs²³. »

Pour autant, si l'on prend en compte la gestion mémorielle de ce camp après la guerre et les causes victimaires mises en avant au sein de celle-ci, on est face à un véritable trou de mémoire sur ce point. D'autant que peu de témoignages sur cette question semblent avoir été publiés. En 1945 paraît *Notre Exil*, un recueil de documents produits par d'anciens

travailleurs forcés de l'I.G. Farben de Ludwigshafen. Un texte y est consacré à la Neue Bremm, il est rédigé par Jacques Quantin. Mais, avec cet ouvrage collectif, « c'est une communauté de destin beaucoup plus discrète sur la scène mémorielle de la Neue Bremm qui émerge, celle des STO dont ceux originaires de la Lorraine qui n'était pas annexée²⁴. » On peut également évoquer un recueil de nouvelles – *Les Impitoyables*²⁵ –, paru en 1946 et signé Arthur Conte. Ancien STO, cette personnalité occupa des fonctions politiques, fut écrivain, journaliste, occupa le poste de PDG de l'ORTF entre 1972 et 1973. Né le 31 mars 1920, il a séjourné quelques jours à la Neue Bremm et transpose cette période de sa vie dans une nouvelle, « Neue Bremm ou un carnet de Jean-Pierre ». Ce qui conduit Jacques Walter à tenter de comprendre comment « Arthur Conte ajuste sa posture testimoniale à sa trajectoire de requis du STO, qui n'est pas celle des résistants qui sont ses camarades dans le camp²⁶. »

Sur le plan commémoratif aussi, une place très relative est accordée aux STO passés dans ce camp. Le 11 novembre 1947, alors que la Sarre est occupée par la France, le premier mémorial inauguré par Gilbert Grandval (gouverneur militaire de la région) rend hommage aux victimes résistantes françaises qui sont passées par le camp. En 1985, après une mise en sommeil des actions relatives à la mémoire de ce camp, une plaque rédigée en allemand et en français est apposée, sous la pression d'une association allemande. Elle évoque des victimes qui ne sont plus les seuls résistants français, mais des détenus dont on précise qu'ils proviennent de 14 nations : « Camp de concentration de la Nouvelle Brême 1943-1945. À la mémoire des résistants contre la guerre et le fascisme et des victimes du national-socialisme originaires de 14 nations ». C'est à un élargissement mémoriel du même type, mais amplifié, que correspond le mémorial inauguré le 8 mai 2004 et qui s'intitule der « *Hotel der Erinnerung* » (Hôtel du souvenir). Résultant de la mobilisation d'une association, *Initiative Neue Bremm*, il retrace l'histoire du lieu pendant et après la guerre. D'où son appellation qui fait référence à l'idée de recueillement, mais également à un Novotel qui a amputé le camp d'une partie de son espace initial²⁷. Aussi voit-on cohabiter, sur l'une des faces de ce mémorial qui consiste en un mur long de 60 mètres, les noms de personnalités célèbres²⁸ qui sont passées par ce camp, mais aussi ceux de personnes résidant dans la région. Parmi ceux-ci figure celui d'une personne dont le parcours croise l'histoire des STO mais en en donnant une version noble : Rodolphe Nasse, interné pour avoir voulu échapper au STO.

Lors de l'inauguration du mémorial, Henry Roland, Paul Grandjean et Jacques Quantin sont présents, ce qui, de l'avis d'Horst Bernard²⁹, ne fut pas sans poser problèmes aux représentants de la mémoire résistante de

la déportation qui assistaient à la cérémonie. C'est donc à un hiatus que nous avons à faire, celui voyant se heurter une mémoire légitime et des mémoires particulières qui, en l'occurrence, sont illégitimes au regard de la première. De fait, on comprend le silence que ces témoins disent avoir observé pendant près de 40 ans.

Si le temps joue indéniablement un rôle dans l'atténuation des préventions, il n'est pas le seul facteur à prendre en compte. En effet, à la Neue Bremm, c'est plus précisément à la faveur de la sortie d'oubli de ce camp que des paroles « illégitimes » se sont risquées sur la voie de la légitimation. En effet, l'exhumation de témoignages et/ou à la mise en visibilité d'ouvrages (travaux d'historiens, récits testimoniaux) confirmant les horreurs dont les gardiens de ce camp s'étaient rendus coupables, il est progressivement devenu difficile de mettre totalement à l'écart ceux qui y ont souffert quand bien même leur statut ne correspond-il pas à la mémoire officielle. D'autant que la publicisation du camp et des manifestations s'y déroulant a pu conduire certains anciens à se manifester, et cela quel que soit leur parcours.

QUAND UNE VICTIME SE BAT POUR FAIRE RECONNAÎTRE SON TRAUMA

Le nom d'Henry Roland paraît une première fois le 26 avril 2004 dans les archives d'Horst Bernard. Il figure dans un courrier que le second écrit au premier pour l'inviter à assister à l'inauguration du nouveau mémorial, le 8 mai de la même année. Au cours de cette période, Horst Bernard s'emploie à contacter des anciens et profite du cercle relationnel qu'il a progressivement tissé pour en élargir les membres. C'est Rainer Hudemann, un historien de Sarrebruck impliqué dans des travaux touchant à l'histoire du camp, qui lui a transmis le courrier d'Henry Roland. Cet ancien se rendra donc à la manifestation mais n'expliquera que le 9 juin – après l'inauguration – les motifs de sa requête : « Je prends la liberté de vous demander conseil personnel sur ce qui m'attache à ce lieu ». Et de raconter avoir transmis en 2001 un dossier à l'Organisation internationale pour les migrations, dans le cadre du programme allemand de dédommagement du travail forcé³⁰. Une demande dont il précise qu'elle a été rejetée. Pour en attester, il joint le document correspondant dans lequel on trouve la mention : « Pour que la plainte puisse bénéficier d'un dédommagement pour travail forcé selon la Loi sur la Fondation allemande, il doit être établi que la victime a été déportée dans le Reich allemand ou dans un territoire occupé par celui-ci, astreinte au travail forcé et détenue dans des conditions comparables extrêmement pénibles ». Aussi

Henry Roland demande-t-il à Horst Bernard si son « Comité ou une personnalité politique présente à l'inauguration du 8 mai, pourrait éventuellement faire relancer [s]on dossier ». Jusqu'à l'acceptation de sa demande³¹, de nombreux échanges se font entre les deux hommes. Entre autres éléments, on y perçoit l'embarras que représente cette cause de détention :

Tout d'abord, je dois vous signaler que, dans la mesure où j'en ai eu des échos, les demandes de dédommagement pour travailleurs forcés ont été traitées de façon très restrictive au détriment des personnes touchées. Ce comportement est tout aussi honteux que les réticences à donner leur contribution financière à la Fondation manifestées par les entreprises ayant exploité des esclaves (15/07/04).

À intervalles réguliers, Henry Roland tiendra son interlocuteur informé de l'avancée de sa démarche. En outre, le 12 juin 2005, commentant le deuxième livre de témoignages consacré par Horst Bernard à la Neue Bremm, *Malgré nos souffrances... Nous sommes encore là!*, il dira son regret de n'y voir figurer aucune référence au STO. Pour combler cette lacune, il annonce qu'il enverra son propre témoignage. Déterminé, sûr de la justesse de son combat, Henry Roland n'aura de cesse que d'obtenir une réparation dont on perçoit l'enjeu personnel qu'elle représente (un dédommagement) et le cadre collectif (réparer l'opprobre qui touche le groupe des anciens STO) dans lequel elle prend place.

Lorsque Jean-Luc Humbert se rend à son domicile, le 13 juin 2006, Henry Roland annonce : « Jean-Luc, je suis bien content de vous accueillir parce que les gens qui sont intéressés par ces vieilles histoires ne sont pas nombreux, surtout vous avez évoqué l'histoire du STO. Le STO c'est un problème qui n'intéresse plus personne : on nous appelle les oubliés de l'histoire. » Il ne revient pas sur ce qu'il a vécu à la Neue Bremm mais sur les circonstances lui ayant permis de s'engager sur la voie de la réparation : « Depuis la date du 8 mai 2004, j'ignorais que j'avais été détenu dans une prison élargie, je croyais avoir été dans une annexe du Struthof et de Schirmeck, jusqu'à la date de l'inauguration. J'ai appris que c'était un camp de la Gestapo à ce moment-là. » Il montre un dépliant présentant le camp et dont on comprend l'importance qu'il représente pour lui³². Conçu par des élèves de l'école *Edith-Stein-Schule* et distribué lors de l'inauguration, celui-ci lui a permis de faire officiellement reconnaître sa situation de travailleur esclave. En effet, ce document explique quels étaient le statut et la fonction du camp, comment celui-ci était organisé, qui en étaient les gardiens, et combien étaient inhumaines les conditions de

détention. D'ailleurs, l'exemplaire qu'il a conservé – et qu'il enverra à l'intervieweur en même temps que d'autres documents – confirme l'intérêt porté à son endroit³³. Celui-ci est annoté et souligné à l'encre rouge, plus particulièrement quand il s'agit du nom des gardiens, de leur âge, de la sentence prononcée contre eux lors du procès de Rastatt en 1947³⁴, de la désignation du camp (*ein Gestapo-Lager*), du nombre de morts...

La suite de l'entretien est ponctuée de longs et hésitants moments de lecture. Ainsi Henry Roland retrace-t-il les étapes de son combat, mais tente-t-il aussi de définir et préciser ce qu'était le STO. Pour cela, il reprend des articles publiés dans la revue de la Fédération, *Le Proscrit*³⁵, évoque les chiffres en usage dans le monde militant et dont on voit qu'ils jouent une fonction téléologique: « 600 000. Dans mon récit, j'en parle. 60 000 ne sont pas revenus. 15 fusillés, pendus ou décapités à la hache ». Il parle de ses camarades, montre des photos, par exemple du président des rescapés de Bordeaux qui a perdu « 25 kg en trois semaines », s'interrompt pour chercher des informations complémentaires. Convaincre est le maître mot de cet entretien. En effet, soigneusement référencés, ceux-ci – et *a fortiori* ce que Henry Roland attend que son interlocuteur en retienne (chiffres, noms, lieux, définitions) – sont annotés, soulignés ou surlignés. Hormis les articles du *Proscrit*, ils consistent en un ensemble d'articles de presse³⁶ et de feuillets ayant trait au camp (dépliant sur la Neue Bremm, en français et en allemand) et à la démarche de reconnaissance conduite. Figurent aussi la photocopie des pages 50 et 51 du livre de Christian Bernadac, *Les sorciers du ciel*³⁷ où, dans la section « Le Cirque de Neue-Brem », il est question des sévices imposés aux détenus autour du bassin et des deux gardiens souvent présents dans les témoignages sur la Neue Bremm³⁸, Nikolaus Drokur³⁹ et Molotov, ainsi que celle de deux photographies de massacres issues d'un autre ouvrage de Christian Bernadac (p. 32), *Des jours sans fin*⁴⁰. Enfin, on peut lire deux pages sur l'expérience traumatique du témoin. Tapées à la machine, elles sont signées de sa main et portent la date du 1^{er} juillet 2005. Lors de l'entretien, entre autres documents, il les lit à son intervieweur. Et s'il y évoque sa difficile expérience du camp de la Neue Bremm, il conclut son propos par un plaidoyer en faveur du groupe auquel il appartient: « Tous les déportés du travail – S.T.O – ne connurent les camps de "rééducation disciplinaire par le travail" à l'espérance de vie ne pouvant y dépasser 3 ou 4 mois au plus STRAFTLAGER. Mais tous, eurent FROID – FAIM et PEUR des bombardements, constamment de la menace d'aller à la GESTAPO (police secrète d'État). Et ce pendant plus de deux ans, pour être ensuite en France, les oubliés de l'histoire⁴¹. » Ressort de ceci l'idée selon laquelle la détention n'est aucunement une expérience qui distin-

guerait certains STO de leurs compagnons, et par conséquent, Henry Roland de ceux avec lesquels il a milité pendant des années. Ce dernier parle pour tous, quel que soit leur vécu. Ainsi évoque-t-il un ami qui, avant-guerre, était photographe auprès de Marcel Pagnol et qui « est parti comme STO, embrigadé quoi, à Berlin [où il] a travaillé chez un photographe berlinois. » Et comme s'il souhaitait prendre la défense de celui-ci, il ajoute: « Mais il a pas eu la vie aussi facile. Pendant trois mois, il a mangé de la courge. Alors, et puis les bombardements de Berlin... ». De fait, par son récit et les évocations qu'il propose, Henry Roland joue un rôle de passeur entre une cause et un interlocuteur qui, ayant expliqué qu'il préparait un travail universitaire sur le sujet, se révèle essentiel pour asseoir la légitimité des propos tenus et assurer le succès de leur transmission.

De toute évidence, c'est ce cadre qui formate le récit testimonial et influence le registre de ses souvenirs. Par exemple, lorsque Jean-Luc Humbert tente de faire raconter à Henry Roland ce qu'il a précisément vécu à la Neue Bremm, est-ce au dossier qu'il a constitué que ce dernier revient et aux conséquences de celui-ci sur la reconnaissance du camp: « C'est moi qui ai fait reconnaître la Neue Bremm comme AEL. » Pour autant, il évoque quelques rares souvenirs qui se rapportent aux coups de « schlags », aux conditions d'hygiène, à la nourriture: « Ce qui m'a choqué d'abord, c'est quand je suis allé aux toilettes, c'est qu'il y avait pas de papier. Je me suis jamais lavé. Je suis resté un mois, je me suis jamais lavé. La soupe avec un trognon de chou le soir. La soupe sur le chantier. Un morceau de pain je crois. » D'ailleurs, en lien avec cette évocation, il fait ce commentaire lui permettant d'expliquer pourquoi il avait peu de contacts avec les autres détenus: « Non, on avait rien à se raconter. C'était la chasse à la bouffe. C'est tout ». En revanche, plus discrets sont les souvenirs qui ont trait à ce qu'il a vécu après le camp, quand il était sur la ligne Siegfried, ou lors de la débâcle quand il était à Sarrebruck.

Peu de souvenirs donc, mais dont on constate combien leur formulation est imprégnée du poids du temps. Ainsi sont-ils précis sur certains points, défaillants sur d'autres, montrant en ceci l'influence des lectures et/ou échanges postérieurs au vécu dont le témoin fait le récit. Par exemple, évoquant les noms de Nikolaus Drokur et de Molotov, il qualifie le premier selon un lexique présent dans la presse ou en maints témoignages livresques et qui semble aussi avoir été celui qui circulait à l'intérieur du camp: « Le sinistre et brutal Drokur ». Il semble également que sa mémoire soit fautive, notamment lorsqu'il parle du pyjama rayé – et qui réfère à la littérature concentrationnaire – qu'il aurait porté et dont il ne semble pas qu'il y ait trace dans les récits de témoignages sur le camp⁴².

Mais parler de ce passé paraît secondaire pour Henry Roland qui élude plusieurs des questions ayant trait au camp pour se recentrer sur des sujets qu'il lui semble plus important de transmettre. Aussi voit-on se dérouler un témoignage dont les références au passé sont subsumées par le présent d'homme « réparé » qu'est devenu son auteur.

Car, indéniablement, pour Henry Roland, l'expérience de la déportation – et le message qu'il en transmet – sont indissociables d'une logique de combat. On l'a vu, s'il évoque les souffrances endurées, celles-ci sont totalement articulées à une mémoire que, pendant de nombreuses années, il a dû mettre sous le boisseau, et que, désormais, il peut raconter. Or, quand bien même vient-on l'interroger pour cela, il ne le fait pas. Car, avant tout, son témoignage épouse les contours d'un engagement collectif. D'ailleurs, lorsque Henry Roland évoque le courrier qu'il avait adressé à Rainer Hudemann, il explique que, dans le contenu de celui-ci, il s'était conformé aux instructions de son association. Certes, sa victoire est celle de son opiniâtreté, mais elle est aussi celle de son environnement militant. D'où une superposition des pronoms « je » et « on » qui se retrouve en plusieurs endroits de l'entretien. Un exemple de ceci, à la question « Qu'est-ce que ça vous fait cette reconnaissance ? », il répond : « C'est énorme parce qu'on n'est pas tellement comme ça. J'ai le numéro 113 de mes camarades des rescapés. 113 indemnisés dont une vingtaine pour l'Allemagne et le reste pour l'Autriche. »

D'où aussi des références systématiques à la Fédération, tant dans l'entretien que dans les documents transmis, parmi lesquels figurent les photocopies de deux livraisons du *Proscrit*. L'une est parue en 1996 et consiste en un article signé Gabriel Vasseux qui est titré : « Face à l'oubli, un ancien des AEL porte témoignage ». Ce document est lui aussi annoté de la main du témoin, à l'encre noire et rouge. En marge de celui-ci, Henry Roland a regroupé et défini plusieurs termes (Stalags, Oflags, KZL...) sous la mention « Camps créés par Hitler ». Contrairement à ce que la rubrique annonce, ce document n'est pas un témoignage, il est une synthèse de ce qu'a été le système de répression nazi dans lequel les AEL (*Arbeitserziehungslager*, camp de rééducation au travail) sont décrits comme particulièrement inhumains. L'autre est paru en 2006 (n° 50, 2^e trimestre). Il comporte une critique adressée à François Mitterrand, à l'occasion de la célébration du 10^e anniversaire de sa mort. Roger Jaillot y reproche à l'ancien chef d'État de n'avoir rien fait pour que ne soit pas prononcé l'arrêt de la cour de cassation de 1992. À ce sujet, Serge Barcellini explique que, déçu de voir que François Mitterrand ne le soutenait pas, le mouvement entra alors dans une période d'amertume⁴³. Dans cette même page, figurent plusieurs rubriques également signées de

Roger Jaillot. Dans celle intitulée « Résurgence », ce dernier écrit : « Au travers de nos lectures, nous retrouvons avec plaisir la locution "Déportés du Travail". Cette résurgence prouve – après les nombreux procès qui nous furent intentés – par nos adversaires, que nous ne sommes pas complètement oubliés, effacés de l'histoire. » Dans « Les camps », il s'indigne à nouveau : « Sur la fin de nos jours, avec ce gouvernement, nous allons subir un ultime affront : "effacer notre séjour dans les camps nazis du travail forcé, effacer la promiscuité des baraques, effacer, tout benoîtement le mot camps". »

Ici, un retour aux premières heures de l'après-guerre est nécessaire pour comprendre tant le vocabulaire en usage dans cette publication – qui est aussi celui de Henry Roland pour qui l'idée de déportation ne fait aucun doute – que les revendications (du *Proscrit* mais aussi de ce témoin). Si le ministère des Prisonniers, des Déportés et Réfugiés géré par Henri Frénay⁴⁴ avait tenté d'intégrer les requis du travail dans les missions qui lui incombait, sa transformation en ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre les lui retira. Pour Pieter Lagrou : « Cette rivalité de mémoires poussa la Fédération [nationale des déportés du travail] à se comparer aux prisonniers de guerre et aux déportés politiques⁴⁵ », et, de ce fait, à exclure de ses rangs tous ceux qui s'étaient portés volontaires. Pour autant, lors des cérémonies organisées à Compiègne, le 11 novembre 1946, à l'initiative de Laurent Casanova⁴⁶, les désaccords mémoriels se renforcèrent : « Des remous furent causés par certains participants contre la présence, sur un pied d'égalité, les rituels et les symboles liés dans cette grand-messe du patriotisme français⁴⁷. » La Fédération n'eut alors de cesse de prouver sa légitimité, par exemple en mettant en avant le nombre important de ses victimes. Ce qui fait dire à Pieter Lagrou que « Compiègne aura été le point culminant, le zénith d'une mystification commencée dès la guerre, celle de la "déportation" comme condition partagée par tous les Français en Allemagne⁴⁸. »

CONCLUSION

Au vu des éléments ici mis en perspective, on comprend que le récit d'Henry Roland ait recours à une forme de justification, par exemple lorsqu'il commente l'indemnisation obtenue (7 700 euros), et dit d'elle qu'elle est « méritée », non pas « payée ». On saisit aussi le pourquoi de sa rancœur à l'encontre du pouvoir français, et qui va jusqu'à lui faire dire qu'il a eu « beaucoup plus de satisfaction avec les Allemands d'après-guerre, dans le contexte actuel, qu'avec [sa] propre patrie dont on est

oublés. » Ainsi la justification et l'amertume prennent-elles sens dans la comparaison avec un autre groupe dont la souffrance est incontestable. En effet, comparer le mépris à l'encontre des STO à l'oubli dont les Juifs auraient été victimes permet à Henry Roland de donner plus de grandeur à sa propre histoire et, au-delà, de la parer des références les moins incontestables qui soient, justement parce que la sienne est socialement contestée. Par deux fois, le témoin usera de ce procédé de légitimation de soi en sollicitant une autre, mais selon des modalités différentes. Dans l'un, il évoque un ami juif avec lequel il s'est retrouvé en Allemagne. D'origine polonaise, parlant le yiddish, ce dernier aurait échappé aux rafles en rejoignant les STO :

On était bien avec le Lagerführer à l'époque. On avait même eu une permission pour aller à Nuremberg pour visiter un prisonnier de guerre. On a même été contrôlé sur le quai de gare. Après on travaillait ensemble. Et il y avait un travailleur flamand, volontaire, qui l'avait dénoncé comme juif. Il a été convoqué [...]. Il dit je comprends pas, ah, si je suis juif ? Je sais pas. Il est tombé sur un policier naïf qui dit on vérifiera. Le lendemain, on poussait des wagons, il a pas levé les mains, il s'est coupé le petit doigt, il est allé à l'infirmerie pour avoir une permission et il est parti. C'est comme ça qu'il a échappé [...] Il est venu ici et mes parents l'ont caché un certain temps.

Dans ce récit, on retrouve cette distinction que les requis du STO posent entre eux-mêmes et les volontaires, le Flamand dont parle Henry Roland n'ayant pas hésité à pactiser avec les Allemands. Si, dans cette évocation, Henry Roland donne des gages de sa bonne conduite – ainsi que de celle de ses proches –, dans une autre, il légitime sa propre histoire en convoquant une figure connue du groupe des STO, François Cavanna⁴⁹. Comme le constataient Patrice Arnaud, Jean-Pierre Harbulot ou Jean-Pierre Vittori au sujet des témoins qu'ils ont chacun interrogés, la renommée de ce pilier de *Charlie Hebdo* en fait un modèle pour un groupe en mal de reconnaissance. C'est d'ailleurs ce qu'exprime Henry Roland qui se compare à ce dernier : « Il était comme moi, il a fait un livre. On a fait une cassette de lui. On a été l'interroger. Il dit, on est des pauvres cons. On n'est pas des héros, on est des pauvres cons ».

Ayant été paré de modèles incontestables, le combat d'Henry Roland n'en devient que plus honorable et permet au sujet de devenir lui-même une figure de proue. D'ailleurs, il aime à montrer que son cas a fait l'objet d'articles de presse, et que, par conséquent, les journalistes ont considéré que celui-ci était digne d'intérêt. Ainsi, dans le dossier qu'il adresse à

Jean-Luc Humbert, joint-il plusieurs portraits de lui, deux publiés dans la presse allemande – *Saarbrücker Zeitung* (24/02/06, 27/02/06) – où il est question des dédommagements qu'il a reçus et du rôle joué dans cette action par l'école *Edith-Stein-Schule*, via la brochure diffusée, un autre dans *La Provence* (11/05/04). Titré « Henry Roland sur la terre du cauchemar », cet article comprend entre autres photographies, deux qui ont été prises à la Neue Bremm, l'une où on le voit de face devant le mémorial de 2004 en fond duquel figure celui de 1947, une autre qui est un portrait rapproché dans l'enceinte du camp. Là encore, c'est à un présent du camp que le lecteur est convié, celui de la réparation. Et si, dans cette configuration, le passé joue un rôle moteur, il ne fait pas pour autant l'objet d'une transmission en tant que telle.

Pour preuve de ceci, quand Jean-Luc Humbert demande à Henry Roland de raconter quels sont les souvenirs de la déportation qu'il confiait aux élèves d'une école où il est intervenu, il précise : « Je suis allé leur faire un cours pendant deux années je crois. Y a le lycée, collège, primaire. J'ai parlé de la guerre en général, pas de la Neue Bremm, ça les aurait traumatisés je crois ». En revanche, il explique avoir raconté son retour à Marseille, plus particulièrement à travers une anecdote qui, finalement, éclaire sous un jour particulier la situation STO après-guerre et la sienne en particulier : « Quand je suis arrivé ici, c'était le début de l'évacuation. J'étais resté peut-être un peu plus longtemps [à Paris]. Mon père savait que j'avais été libéré, il y avait eu un article dans le journal. On venait de Paris où on avait été choyé. Quand je sonne, [...] mon père me dit : "Mais fallait plus rentrer" ». Henry Roland explique que, faisant partie des dix premiers déportés du travail accueillis par la Croix Rouge, il avait fait l'objet de mille attentions. Dans son témoignage écrit, il raconte : « Nous avons été carrément chouchoutés ». Si chouchoutés même qu'il a choisi de prolonger son séjour à Paris. Précisons que le « retour des Français avait été préparé par une longue série d'ordonnances, promulguées déjà par le gouvernement de Vichy⁵⁰. » Et si l'ordonnance du 11 mai 1945 codifiait les avantages aux déportés, elle le faisait sans distinguer les résistants des déportés raciaux. En revanche, des sommes variables étaient allouées aux catégories de rapatriés, par exemple 5 000 francs pour les déportés, 1 000 pour les requis du STO. Pour autant, Jean-Marc Dreyfus explique que, dans la cohue des retours, « les distinctions entre catégories de rapatriés n'[ont] pas été prises en compte sérieusement⁵¹. » Celles-ci ne seront appliquées que plus tard, sous la pression des groupes concernés. Pour l'heure, l'idée défendue est celle de l'unité, comme en atteste le slogan – « Ils sont unis, ne les divisez pas » – qui figure sur une affiche éditée en 1945, montrant un prisonnier de guerre et un STO portant

un déporté vêtu d'un pyjama rayé.

Un contexte qui explique l'accueil dont Henry Roland a bénéficié, mais dont on a vu qu'il cédera la place à une concurrence des mémoires et à une mise à l'écart de certains de ces « rentrants ». Pour ceux qui rejoignent la Fédération nationale des déportés du travail, en résulte une centration de l'activité associative sur le combat et, plus tard, une polarisation du travail de mémoire sur les séquences marquantes de celui-ci. Et si la Fédération est reconnue pour avoir su homogénéiser le groupe dont elle assure le soutien et la défense, c'est forcément au prix d'un aplanissement des histoires particulières. Finalement, en honorant le groupe auquel il appartient, Henry Roland répare deux oublis, celui d'une histoire commune, et celui des histoires particulières.

NOTES

* Professeur en sciences de l'information et de la communication à l'Université Nancy 2 et directrice adjointe du Centre de recherche sur les médiations.

¹ Selon les sources prises en compte et les catégories de travailleurs envisagées, les données chiffrées peuvent varier. Dans la thèse en histoire qu'il a soutenue en 2006 (*Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*), Patrice Arnaud fait le point sur la question en croisant différentes sources. Pour la catégorie des requis, il donne le chiffre de 400 000 à 450 000 personnes présentes en Allemagne au moment de la Libération. Voir aussi Bernd Zielinski, *Staatskollaboration – Vichy une der Arbeitskräfteinsatz im Dritten Reich*, Münster, Westfälisches Dampfboot, 292 p., 1995.

² Jean-Pierre Harbulot, *Le Service du Travail Obligatoire. La Région de Nancy face aux exigences allemandes*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2003.

³ *Ibid.*

⁴ Voir l'ouvrage d'un ancien du STO, Jacques Évrard, *La déportation des travailleurs français dans le III^e Reich*, Paris, Fayard, 460 p., 1972. À noter que ce travail paraît conjointement aux recherches conduites par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale dans les Archives départementales sur la main d'œuvre française en Allemagne. Voir aussi André Laurens, *Le STO dans le département de l'Ariège*, thèse en histoire, université de Toulouse, 1975.

⁵ Par exemple, voir Denis Peschanski, Jean-Louis Robert (dirs), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS-IHTP, 511 p., 1992; Alain Beltran, Robert Franck, Henri Rousso, *La vie des entreprises sous l'Occupation. Une enquête à l'échelle locale*, Paris, Belin, 457 p., 1994. Voir aussi Michel Gratier de Saint-Louis, *Le STO dans le Rhône: Histoire et mémoire (1942-1990)*, thèse en histoire, Université Lyon 2, 1990; ou encore François Cochet, *Les exclus de la victoire: histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO (1945-1985)*, Paris, Kronos, 272 p., 1992.

⁶ L'ouvrage de Jean-Pierre Harbulot, *Le Service du Travail Obligatoire. La Région de Nancy face aux exigences allemandes*, reprend la thèse en histoire qu'il a soutenue à l'université Nancy 2 en 1997 et intitulée: *Le STO dans la Région de Nancy. Une administration régionale face aux exigences allemandes en matière de main-d'œuvre*.

⁷ Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, thèse en histoire, université Paris 1, 5 vol., 2006, 1714 p. + 225 p. d'annexes. Sa thèse a reçu le Prix Fondation Auschwitz 2006-2007.

⁸ Le colloque « La main d'œuvre française exploitée par le III^e Reich » s'est tenu les 13, 14 et 15 décembre 2001 au mémorial de la Paix à Caen. Ses actes ont été publiés en 2003 (Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative). À noter une autre manifestation scientifique non exclusivement dédiée à ce sujet mais en lien avec lui. Elle s'est déroulée à l'Université de Dijon, les 6-8 juin 2006, « Le travail dans les entreprises sous l'Occupation » et a donné lieu à la publication d'un ouvrage: Christian Chevandier, Jean-Claude Daumas (dirs), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, 523 p.

⁹ Jean-Marc Dreyfus, *Ami, si tu tombes... Les déportés résistants des camps au souvenir. 1945-2005*, Paris, Perrin, 2005, 231 p., p. 65.

¹⁰ Jean-Pierre Harbulot, *op. cit.*, p. 9-10.

¹¹ Commentant les témoignages qu'il a recueillis, Jean-Pierre Vittori (*Eux, les STO*, Paris, Ramsay, 1982, 272 p., p. 11) écrit: « À quelques exceptions près, je n'ai pas rencontré de STO heureux. Ils se remémorent difficilement ce passé pas si simple et ils préfèrent éviter d'en parler ».

¹² La Fédération nationale des déportés du travail a été créée en 1945, avec le parrainage du MNPGD (Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés). Depuis 1979, et en réponse à la colère des associations œuvrant dans le champ de la résistance et de la déportation de voir la Fédération arborer une mention qu'elles lui refusaient, sa dénomination est devenue: Fédération nationale des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé.

¹³ Jean-Pierre Harbulot, *op. cit.*, p. 654.

¹⁴ Henry Roland a été interrogé par Jean-Luc Humbert, à son domicile, à Marseille, le 16 juin 2006. Cet entretien, comme de nombreux autres, prend place dans une étude conduite par le Centre de recherche

sur les médiations (CREM, Université Paul Verlaine-Metz), dans le cadre d'un programme de la MSH Lorraine intitulé *Qualifier, disqualifier, requalifier les lieux de détention, de concentration et d'extermination*, et dirigé par Béatrice Fleury et Jacques Walter.

¹⁵ Horst Bernard est le porte-parole d'une association allemande œuvrant dans les milieux de mémoire. En plus des actions commémoratives engagées sur le site de la Neue Bremm, il a publié deux recueils de témoignages : « *Dans le purin jusqu'aux épaules* ». *Témoignages d'anciens déportés au camp de concentration de la Nouvelle Brême* / « *Bis zu den Schultern in der Jauche* ». *Ehemalige Häftlinge des Saarbrücker KZs Neue Bremm erinnern sich, Saarbrücken, Vereinigung der Verfolgten des Naziregimes vvn-Bund der Antifaschisten/Landeshauptstadt Saarbrücken, 2001* ; *Malgré nos souffrances... Nous sommes encore là ! Témoignages d'anciens déportés au camp de la Gestapo à la Nouvelle Brême/Trotz der Leiden... Wir sind immer noch da ! Ehemalige Häftlinge des Gestapolagers Neue Bremm erinnern sich, Vereinigung der Verfolgten des Naziregimes vvn-Bund der Antifaschisten, 2005*.

¹⁶ Cédric Neveu, « La Neue Bremm et la répression en Moselle annexée (juin 1943-été 1944) », in Béatrice Fleury, Jacques Walter (dirs), *Qualifier, disqualifier, requalifier des lieux de détention, de concentration et d'extermination*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2008, p. 25.

¹⁷ *Ibid.*, p. 28. Voir aussi Elisabeth Thalhofer, *Neue Bremm. Terrorstätte des Gestapo. Ein Erweitertes Polizeigefängnis und seine Täter 1943-1944*, St Ingbert, Rohrig Universitätsverlag, 296 p.

¹⁸ Dans un portrait de lui paru dans *La Provence* (11/05/04), la journaliste, Agathe Westendrop, fait raconter son histoire à Henry Roland : « À l'époque, à Marseille, on disait que pour éviter de partir en Allemagne, il suffisait de s'engager dans la police. C'était ce qu'on appelait un "bon tuyau". Ça n'a pas marché. Le 13 mars 1943, j'ai été rafilé et envoyé directement en Allemagne pour le STO (Service du travail obligatoire). » La journaliste poursuit : « Il y a soixante ans, l'enfant du quartier Breteuil fait partie des quelques 300 raflés au stade de l'Huveaune. Il a 21 ans. »

¹⁹ Cédric Neveu, *op. cit.*, p. 26. Dans son entretien, Henry Roland raconte : « Comme on dit vulgairement, j'ai envoyé chier le contremaître, pas plus. On rentrait à la Neue Bremm pour une blague sur Hitler, sur le régime, pour une critique, une absence non justifiée... Moi, on me faisait manier la pelle, je savais pas manier la pelle, je maniais le porte-plume, j'avais pas le coup, pas plus... »

²⁰ Cédric Neveu, *op. cit.*, p. 29.

²¹ Né le 7 juin 1922, Paul Grandjean a dû partir pour l'Allemagne à la fin de l'année 1942.

²² Né le 15 octobre 1921, Jacques Quantin a été contraint de rejoindre les rangs du STO à la fin de l'année 1942.

²³ Cédric Neveu, *op. cit.*, p. 28.

²⁴ Jacques Walter, « La dynamique lorraine de l'édition de témoignages sur le camp de la Neue Bremm en 1945 », colloque international *Régionalismes littéraires et artistiques comparés Québec/Canada – Europe : dimensions historiques, perspectives comparatistes et interrelations (1850-1950)*, Sarrebruck/Metz, à paraître en 2010.

²⁵ Arthur Conte, *Les Impitoyables*, Paris, Circa, 1946.

²⁶ Jacques Walter, « Les récits livresques de survivance sur le camp de la Neue Bremm : enjeux et orientations disciplinaires », *Communication*, vol. 26, n° 1, 2007, p. 34.

²⁷ Voir Béatrice Fleury, « Honorer les victimes du camp de la Neue Bremm. Des images porteuses de mémoires », colloque *Penser les images : intentionnalités, enjeux et médiations*, IUT de Bobigny, Université Paris 13, 15-17 novembre 2006 ; Jacques Walter, « La mémoire sens dessus dessous d'un camp de la Gestapo. Du Novotel de la Neue Bremm à l'Hotel der Erinnerung », *Communication et langages*, 149, sept. 2006, p. 77-96.

²⁸ On trouve les noms de Lucien Bunel, plus connu sous le nom du Père Jacques, et qui a servi de modèle au Père Jean – un résistant clandestin – du film de Louis Malle, *Au revoir les enfants* (1987), Patrick Albert O'Leary ou Pat O'Leary, Bartholomäus Kossmann, Edmond Michelet, Bob Sheppard.

²⁹ Entretien de Horst Bernard par Béatrice Fleury et Jacques Walter (12/06/07).

³⁰ « Une loi allemande entrée en vigueur le 12 août 2000 est à l'origine de la Fondation allemande intitulée "Erinnerung, Verantwortung und Zukunft" (Mémoire, responsabilité et avenir). Cette fondation est chargée de dédommager financièrement les personnes qui ont été réduites en esclavage et soumises au travail forcé, ainsi que certaines autres catégories de victimes des injustices nationales-socialistes (nazies). » (<http://www.compensation-for-forced-labour.org/French/fhome.html>).

³¹ Le 29 août 2004, Henry Roland adresse un courrier à Horst Bernard dans lequel il l'informe du succès

de la démarche entreprise : « Cher Monsieur Bernard, Enfin j'ai la satisfaction de vous annoncer que le partenaire de la Fondation allemande "Mémoire-Responsabilité et avenir", l'Organisation internationale pour les migrations de Genève, m'annonce qu'elle m'attribue la qualification de : Travailleur forcé en situation d'esclavage pour la période passée à Neue Bremm, avec les avantages financiers qui y sont attachés. [...] Effectivement, mon dossier initial fut envoyé à Genève le 16 mars 2001, et fut rejeté le 5 janvier 2004 sous prétexte que je ne remplissais pas les critères en situation d'esclavage (vraisemblablement, le camp de Gestapo Lager de Neue Bremm, était inconnu dans le traitement informatique » (souligné par l'auteur du courrier).

³² Dans l'entretien, il en fera ce commentaire : « C'est ce dépliant qui a déclenché la requête car il est dit au dernier feuillet, c'est en allemand, pourquoi on en traitait à la Neue Bremm, parce qu'on était des politiques, des résistants, des contre le régime et pour être disciplinés quand on était travailleurs de l'Est sarrois. »

³³ Le courrier est ainsi formulé : « Jean-Luc bonjour. Puisque vous vous êtes intéressé aux pauvres STO, le Président des rescapés des camps AEL me remet à votre intention ce livre blanc. »

³⁴ Quarante personnes seront jugées lors des deux procès de Rastatt, une ville située au nord de Baden-Baden, du 15 mai au 6 juin 1946 et les 23 et 24 juillet 1947. Ces procès sont les premiers à avoir été organisés par le Tribunal général du Gouvernement militaire de la zone d'occupation française. Y comparaitront des criminels de guerre répondant aux accusations « de meurtre, d'homicide volontaire, de sévices graves, de coups et blessures, et de vol et recel (Initiative Neue Bremm, 2004, p. 38) ».

³⁵ Dans un des documents transmis, il évoque la revue en expliquant : « Alors qu'en France, l'Association "Fédération Nationale des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail" a l'interdiction d'utiliser les mots – DÉPORTATION & DÉPORTÉ – suivant un jugement de la Cour de Cassation, l'obligeant par trois fois, à changer le titre de son journal : de DÉPORTÉ du TRAVAIL au D.T, pour adopter "LE PROSCRIT", ses membres – Les Déportés du Travail – estiment que seul le PARLEMENT de la République peut fixer leur appellation.

³⁶ Pour la presse allemande, le dossier comprend un article du *Neue Saarbrücker* (08/06/46) composé d'une photographie prise au procès de Rastatt et sur laquelle les visages de Nikolaus Drokur et de Molotov ont été entourés au stylo noir ; deux articles de *Saarbrücker Zeitung* (24/02/06 ; 27/02/06) sur les dédommagements reçus par Henry Roland et le rôle joué par les élèves de *Edith-Stein-Schule* ; un article de *Der Friedrich* (mars 2006), également sur les dédommagements. Pour la presse française, on peut lire : un article de l'édition de Forbach du *Républicain Lorrain* (09/05/2004) où il est question de l'inauguration du nouveau mémorial ; un article de *La Provence* (11/05/04) évoquant le déplacement de Henry Roland à la Neue Bremm.

³⁷ Christian Bernadac, *Les sorciers du ciel*, Paris, Éd. France Empire, 1969.

³⁸ « De sa chaussure cloutée, Molotov lui ausculte le ventre. Drokur, qui est venu jeter un coup d'œil, essaie de le remuer du bout de sa botte, puis monte à pieds joints sur sa poitrine. L'homme n'est pas évanoui, mais on sent qu'en lui tout est mort ; son esprit comme son courage et comme sa force. Un matraqueur reste à ses côtés, le frappant sans énervement, avec régularité, pour lui rappeler qu'ici il n'y a pas d'évasion hors de la mort, que le S.S. est là et que la ronde continue ».

³⁹ Nikolaus Drokur est né en 1880. Il a 63 ans lorsqu'il est affecté au poste de gardien du camp. Il y sévira entre avril 1943 et août 1944. Auparavant, il avait été mineur.

⁴⁰ Christian Bernadac, *Des jours sans fin*, Paris, Éd. France Empire, 1976.

⁴¹ Souligné ou mis en majuscules par Henry Roland.

⁴² À ce sujet, voir l'ensemble des travaux que Jacques Walter a consacrés à ce thème.

⁴³ Serge Barcellini, « Les requis du S.T.O. devant la (les) mémoire(s) », in Bernard Garnier, Jean Quellien et la collaboration de Françoise Passera (dirs), *La main d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003, 704 p.

⁴⁴ Henri Frenay (1905-1988) a joué un rôle important dans la Résistance. Pour autant, du fait de son désaccord avec le Général de Gaulle, il n'obtint qu'un poste de second plan en novembre 1943, le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés. Il conservera ce poste au sein du Gouvernement provisoire de la République française, en 1944 et jusqu'au 21 octobre 1945. Sa charge s'arrêtera lorsque le gouvernement provisoire de la République française remettra ses pouvoirs à l'Assemblée constituante en novembre 1945.

⁴⁵ Pieter Lagrou, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe*

occidentale, 1945-1965, Paris/Bruxelles, IHTP-CNRS/Complexe, 2003, p. 176.

⁴⁶ Laurent Casanova (1906-1972) a été ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre du 26 janvier au 16 décembre 1946.

⁴⁷ Pieter Lagrou, *op. cit.*

⁴⁸ *Ibid.*, p. 180.

⁴⁹ Dans un roman paru en 1979, *Les Russkoffs* (Paris, Belfond, 373 p.), François Cavanna raconte sa guerre en Allemagne.

⁵⁰ Jean-Marc Dreyfus, *Ami, si tu tombes... Les déportés résistants des camps au souvenir. 1945-2005*, *op. cit.*, p. 58.

⁵¹ *Ibid.*, p. 59.